

COMMENT S'INSCRIRE

1^{ère} étape :

- Se connecter sur le site www.infs-ci.org
- Renseigner la fiche de pré-inscription
- Payer la somme de **33.000 f CFA** pour les frais de visite médicale par **Orange Money, MTN Money, Wave ou Trésor Pay-Tresor Money.**

NB : Même si vous présentez plusieurs concours, la visite médicale se paie et se fait une seule fois.

Aussi, si le paiement de 33.000 francs CFA a été effectué et que le candidat ne parvient pas à imprimer la fiche de préinscription, prière venir à l'INSFS ou appeler le call center.

- Imprimer en 05 copies, la fiche de rendez-vous (RDV) pour la visite médicale ;
- Se rendre à l'INSFS à jeûn à la date indiquée pour la visite médicale.

2^{ème} étape :

- Trois (03) jours après la visite médicale, se connecter sur le site www.infs-ci.org
- Se connecter à son espace candidat pour voir : ***Si vous êtes déclaré apte à la visite médicale ;***
- Payer en ligne le droit d'inscription pour le ou les concours choisis :
 - EPA : 10 500 F CFA ;**
 - EP : 12 500 F CFA ;**
 - MESP : 12 500 F CFA ;**
 - ES : 15 500 F CFA .**

N.B : si le paiement du droit d'inscription est effectué et que le candidat n'arrive pas à faire l'impression de la fiche d'inscription, prière se rendre à l'INSFS ou appeler le center

- Choisir une date de rendez-vous dans l'espace candidat pour le dépôt du dossier physique du ou des concours choisis ;
- Imprimer la fiche d'inscription du ou des concours choisis ;

3^{ème} étape :

- Se rendre à l'INSFS le jour du rendez-vous pour le dépôt physique du ou des dossiers :

- Retirer sa pochette ou ses pochettes ;
- Déposer le dossier de candidature qui comprend les pièces suivantes :
 - Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou une copie du jugement supplétif datant de moins d'un an, accompagnée d'une photocopie ;
 - Un certificat de nationalité ivoirienne de moins de cinq (05) ans, accompagné d'une photocopie ;
 - L'original du diplôme ou du titre exigé, accompagné d'une copie légalisée de moins d'un an ;
 - Un certificat de visite médicale délivré par les médecins agréés par l'INSFS ;
 - Une copie du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
 - Une photocopie de la carte de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou la photocopie du récépissé d'enrôlement à la CMU ;
 - Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ou tout autre titre d'identité valide ;
 - Des reçus attestant le paiement du droit d'inscription et des frais liés aux différents concours.

N.B : un dossier non déposé annule l'inscription

- 72 heures après le dépôt physique des dossiers, vérifier dans l'espace candidat si votre dossier est validé. Dans le cas contraire, **appeler le call center ou se rendre à l'INSFS immédiatement.**

NB :

- *La visite médicale se fait une seule fois même si vous présentez plusieurs concours ;*
- *Si vous êtes déclaré inapte à la visite médicale le processus s'arrête et les frais payés ne sont pas remboursés ;*
- *Aucun remboursement n'est possible après tout paiement ;*
- *les dossiers incomplets ne sont pas acceptés ;*
- *Pour toute réclamation ou information, veuillez-vous rendre à l'INSFS ou Appelez le call center aux numéros suivants : 07-47-14-38-34/ 01-60-42-76-39.*